



**Règlement Particulier**



## Etape Intermédiaire - Championnat de France TOURISME

### **Une nouvelle histoire... (1<sup>er</sup> et 2 octobre 2022)**

#### **Article 1**

Le Corsica Moto Club organise du samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022 au dimanche 2 octobre 2022 à Borgo (Corse), une étape intermédiaire du Championnat de France intitulée « Une nouvelle aventure » ouverte aux licenciés FFM ou non. Nous vous donnons rendez-vous à la salle polyvalente de Borgo, Point GPS 42.5623 Nord 9.4432 Est.

#### **Article 2**

Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers, français ou étrangers, de véhicules de la catégorie « motocycles » homologués et conformes à la réglementation en vigueur immatriculés et assurés.

Pour participer et être classé au Championnat de France FFM, chaque participant devra présenter sa licence FFM 2022, ainsi que son carnet de pointage. Les non-licenciés seront admis hors classements officiels.

#### **Article 3**

Le contrôle d'arrivée sera ouvert à partir du vendredi 30 septembre 2022 de 18h à 19h30 et le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022 de 7h30 à 8h45 à la salle polyvalente de Borgo, Route de la Gare, 20290 Borgo. C'est également à cet endroit que se dérouleront les départs du samedi et du dimanche pour les balades ainsi que le dîner du samedi soir. La balade débutera le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022 à 9h00 précises.

#### **Article 4**

Au contrôle, chaque participant devra présenter son permis de conduire, son assurance, la carte grise du véhicule, un casque conforme au code de la route et des gants homologués. Celui-ci s'engage également à respecter le code de la route, le règlement de l'organisation et restera responsable de ses actes pendant la balade.

Tout véhicule non conforme sera refusé au départ des randonnées touristiques. L'équipage exclu ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

Il est demandé aux participants d'avoir effectué le plein de carburant de leurs véhicules avant le départ des randonnées.

#### **Article 5**

La participation pour la balade est fixée à 100 € pour les licenciés + 10 € pour les non licenciés. Nombre limité à 70 personnes.

Possibilité d'arrivée le vendredi 30 septembre.

Le tarif inclus :

- Les 3 repas et les animations.

## **Article 6**

Le pointage des carnets de Tourisme se fera lors du contrôle à l'arrivée et pointage de la case « balade » le dimanche aux alentours de 15h30.

Le kilométrage de toute personne quittant la balade avant le dimanche 15h00 ne pourra être validé.

## **Article 7**

Les réclamations doivent être faites suivant les dispositions du règlement du CFT 2022 et être adressées à la commission Tourisme.

## **Article 8**

Les participants préalablement inscrits et qui ne seront pas présents à la manifestation (hors motif valable justifié) ne pourront prétendre à une quelconque indemnité. En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation. En revanche, le Corsica Moto Club s'engage à rembourser la totalité des inscriptions si annulation pour cause COVID (Fermeture des restaurants et des hébergements).

## **Article 9**

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnités.

## **Article 10**

Les bulletins d'inscription devront être retournés accompagnés de la fiche individuelle pour chaque moto et du règlement global libellé au nom du Corsica Moto Club.

Le dossier est à envoyer à l'adresse Corsica Moto Club, 46 Lotissement Santa Catalina, Impasse des Magnolias, Villa Tavullia, 20290 Borgo impérativement avec le 16 septembre 2022. Passé ce délai, et dans la limite des places disponibles, les tarifs seront majorés de 30€.

*Aucune inscription ne sera prise sur place.*

## **Article 11**

La balade est limitée à 70 personnes. Les inscriptions seront prises au fur et à mesure de leur arrivée (cachet de la poste faisant foi). Nous vous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible. Les inscriptions seront clôturées sans préavis dès que le nombre de 70 est atteint.

## **Article 12**

Les participants acceptent d'être photographiés, filmés et d'avoir leur voix enregistrée par les organisateurs dans le cadre de balade « Vers une nouvelle aventure ». Ils acceptent à titre gratuit l'exploitation de leur image, celle de leur véhicule et de leur voix par les organisateurs sur tous supports papier, graphique, vidéo, numérique, etc. et ce, sans limitation de durée.

### **Article 13**

Les organisateurs rejettent toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation de tout bien personnel, si les faits sont indépendants de l'organisation.

### **Article 14**

La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent maîtres de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs, en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient eux-mêmes responsables. Le Corsica Moto Club est couvert par une police d'assurance Responsabilité Civile auprès de Gras-Savoie par le biais de son affiliation à la FFM.

<b>Visa du Club</b>	<b>Visa de la Ligue LMRC</b>	<b>Visa FFM</b>
C.SANTELLI  		

**Une nouvelle histoire...**

**Intermédiaire du Championnat de France Tourisme**

**1<sup>er</sup> et 2 octobre 2022**

**Samedi 1<sup>er</sup> octobre - Entre Montagne et mer**

- 7h30 - 8h45 *ACCUEIL et petit déjeuner*
- 9h *Départ de la première randonnée touristique*
- 12h00 *Repas*
- 13h00 *Départ pour la suite de la randonnée*
- 18h *Retour de la dernière balade sur Borgo – Temps libre*
- 19h30 *Spectacle de Moto*
- 20h30 *Repas et soirée amicale dans la tradition insulaire*

**Dimanche 2 octobre - En bordure du cap**

- 9h *Petit déjeuner*
- 9h30 *Départ de la première randonnée touristique*
- 12h *Déjeuner surprise (si les conditions météorologiques sont avec nous), Spuntinu.*
- 13h00 *Premier départ pour la suite de la balade*
- 15h *Clôture du rassemblement.*



## **FICHE D'INSCRIPTION MOTO INDIVIDUELLE**

A envoyer avec le bulletin d'inscription et le règlement avant le 16 septembre 2022.

Je soussigné, M/Mme ..... déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'organisation du Corsica Moto Club des 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2022.

Je m'engage à me conformer aux directives des organisateurs et les dégage de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir du fait de ma propre responsabilité.

J'accepte l'exploitation à titre gratuit et non commerciale de mon image par l'organisateur.

Je certifie mon permis de conduire valide et ma moto assurée et conforme au Code de la route.

Montant de l'inscription :

100 € par personne jusqu'au 16 septembre 2022 + 10 € pour les non licenciés

130 € par personne dès le 16 septembre 2022 + 10 € pour les non licenciés

		<b>PILOTE</b>	<b>PASSAGER</b>
<b>Nom et prénom</b>			
<b>Moto Club</b>			
<b>N° de Licence</b>			
<b>Adresse complète</b>			
<b>N° de Tel</b>			
<b>Adresse Mail</b>			
<b>Moto</b>	<b>Marque</b>		
	<b>Cylindrée</b>		
	<b>Compagnie d'assurance</b>	<b>Adresse complète :</b>	<b>N° de Contrat :</b>

Mes papiers, carte grise, permis de conduire, attestation d'assurance pourront m'être demandés pour vérification des informations de la présente fiche, et mon véhicule pourra être contrôlé.

La non-conformité ou le mauvais état de mon véhicule pourront m'empêcher de participer aux balades en groupe dans le cadre de cette organisation, sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

Date et signature du pilote :

LOGEMENTS A PROXIMITE

Hébergement	Lieu	Tel
<b>Hôtel MERCURE et Spa</b> Piscine intérieure	Route d'Ortale, 20260 Biguglia 5mn du lieu de départ	04 95 34 96 10 Tarif : 106€/nuit
<b>Camping San Damiano</b>	1075 Lido de la Marana, 20620 Biguglia 22 mn du départ, les pieds dans l'eau	04 95 33 68 02 Tarif : bungalow 59 €/nuit Emplacement tente possible
<b>Hotel Castellu Rossu</b>	Route de L'Aéroport, lieu dit Crucetta, 20290 Lucciana 8 mn du lieu de départ	04 95 58 43 43 Tarif : 78 /nuit